

Sujet : [INTERNET] carrière :enquête publique

De : virginie zambelli <virginie.zambelli@yahoo.fr>

Date : 04/04/2023 17:54

Pour : "pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr" <pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr>

Bonjour ,

Je suis élue sur la communauté de communes Isle Loue Auvézère.

Je constate que ce dossier de carrières à Lanouaille-Dussac, présente la destruction d'habitats forestiers et aquatiques affectant la Jacinthe d'eau, le GrandCapricorne, les diverses espèces de chiroptères, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux forestiers comme le Picmar, le Gobemouche gris, ... ainsi que le défrichement de 5,1 ha de boisements divers et la déviation partielle du fossé/cours d'eau affluent de la Loue qui dessert la mare/plan d'eau.

Il ne présente hélas pas les modalités de création du franchissement des cours d'eau à un endroit de grande sensibilité écologique."

Ce projet va à l'encontre des mesures de la Loi Climat-résilience pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sol.

L'artificialisation des sols porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, ou encore augmente les risques naturels par ruissellement

-il n'y a pas eu de recherche de site avec moins impact sur la biodiversité dans un rayon éloigné

- une dégradation de la biodiversité

- une atteinte à la qualité de l'eau de surface et phréatique

- une dépossession d'un sous-sol public au profit d'intérêt privé

- des nuisances : bruits, explosifs, gasoil, huile...

- un paysage dégradé

- quelle remise en état durable de cette nouvelle carrière ainsi que l'ancienne ?

- que deviennent les espèces sur la liste rouge ?

- est ce que le maintien des emplois sur la carrière ainsi que les autres entreprises qui travaillent avec la carrière justifient la destruction de la site avec une grande sensibilité écologique et la risque de pollution de la Loue, une rivière de première catégorie?

Les impacts résiduels de ce projet:

Ils concernent les habitats d'espèces protégés suivants :

-destruction de 2600 m² d'habitat de reproduction pour les amphibiens;

-destruction de 1,7 ha d'habitat terrestre de repos des amphibiens;

-destruction de 5,2 ha de boisements favorables aux oiseaux des milieux forestiers et semi-ouverts;

-destruction de 1,7 ha d'habitats favorables aux chiroptères dont 40 arbres favorables aux gîtes;

-destruction de 400 ml de lisière et de 5,1 ha de boisements favorables à l'alimentation des chiroptères.

Dans l'attente de votre réponse, qui je l'espère ira dans le sens des enjeux d'actualités.

Virginie Zambelli

24160 St Martial d'albarède